



MaMA FESTIVAL & CONVENTION 2020

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE L'ACCREDITATION PRO MaMA

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET CONFIRMATION

Les accréditations professionnelles sont en vente uniquement sur www.mamafestival.com et sur le lien direct <https://mama-event-2020.accreditations.fr>

L'accréditation professionnelle MaMA donne accès à toutes les activités organisées en journée (Convention) et en soirée (Festival) les 14, 15 et 16 octobre 2020, en dehors des activités nécessitant une inscription préalable sur www.mamafestival.com et des activités accessibles uniquement sur invitation particulière. Toutes les activités (en journée et en soirée) sont accessibles dans la limite des places disponibles.

Votre demande d'accréditation ne sera validée qu'à réception de la confirmation de paiement par email.

PROPRIETE ET RESPONSABILITE

Cette accréditation est votre propriété, elle est unique. La revente de cette accréditation est strictement interdite sous peine de sanctions pénales. Vous en êtes responsable même en cas de perte, vol, duplication.

L'accréditation professionnelle ne peut être remboursée même en cas de perte ou de vol, ni reprise, ni échangée sauf en cas d'annulation de l'événement. Le refus de votre inscription à une ou plusieurs activités de networking ne peut pas être un motif de demande de remboursement.

L'organisateur ne sera pas responsable des dommages qui surviennent en relation avec et / ou à la suite de cette accréditation professionnelle, à moins que ces dommages ne soient causés par une intention ou une négligence grave de la part de l'organisateur.

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La collecte, le traitement et / ou l'utilisation des données à caractère personnel n'ont lieu que si l'utilisateur a fourni son autorisation préalable ou si ceci est autorisé par la Loi.

Le client a la possibilité de nous contacter pour vous demander l'accès, la rectification ou l'effacement de leurs données, par simple email à l'adresse : billetterie@mama-event.com

CONTROLE

Si à la lecture de votre accréditation nous avons besoin de procéder à un contrôle supplémentaire, veuillez-vous munir d'une pièce d'identité comprenant une photo (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour...). L'accréditation doit être conservée toute la durée de l'événement.

Un contrôle d'accès sera effectué à l'entrée de tous les lieux de l'événement en journée comme en soirée, ainsi que devant chaque salle de rencontres et conférences en journée.

REGLEMENT INTERIEUR

Le client s'engage à respecter les règles de bonne conduite et il est notamment interdit de :

- fumer dans les salles
 - photographier ou enregistrer les concerts, débats et conférences sans autorisation spécifique. Tout appareil de capture audiovisuelle (appareils photos, caméras, enregistreurs etc.) pourra être refusé à l'entrée
 - introduire des objets et produits dangereux (bouteilles en verre, canettes, alcool, objets tranchants ou contondants etc.).
- Le dépôt d'objet à l'entrée des salles est aux risques du déposant ; MaMA EVENT n'est nullement responsable en cas de non restitution ou dégradation.

En cas de tournage d'un film, d'une captation audiovisuelle de concert(s), débat(s) et conférence(s), retransmis pour tout ou partie en direct ou différé, le possesseur d'une accréditation professionnelle est averti que son image est susceptible d'y figurer.

MODIFICATION / ANNULATION

En cas de modification de programme, vous en serez informé auparavant sur le site www.mamafestival.com En cas d'annulation de l'événement, l'accréditation est remboursable (prix de l'accréditation hors frais de location et hors frais annexes tels que transports, hôtels etc.) sur demande uniquement par email à l'adresse : billetterie@mama-event.com La demande doit être effectuée au plus tard le 31/10/2020.